

9h00	Introduction
9h15	Le contexte général
9h45	Le programme EPS du lycée
<i>10h45</i>	<i>Pause</i>
	La CP5 - Présentation générale
	La CP5 - Course en durée
<i>12h30</i>	<i>Repas</i>
14h00	La CP5 – Musculation – Step
15h00	Travail sur le projet pédagogique
16h30	Questions-Réponses

Information sur le nouveau programme d'EPS

Lycée général et technologique



28/29 juin 2010

La réforme du collège puis celle du lycée professionnel et maintenant celle du lycée générale et technologique a entraîné une réécriture des programmes, et notamment ceux de l'éducation physique et sportive.

La mise en œuvre des programmes collèges et lycées pro est déjà effective.

Le programme est applicable à la rentrée 2010 uniquement pour les classes de seconde en lycée générale et technologique.

TEXTE DE RÉFÉRENCE

Arrêté du 8 avril 2010 et annexe

BOEN spécial n° 4 du 29 avril 2010

De janvier à mars 2010, le nouveau programme pour le lycée GT a été soumis à consultation. Des modifications ont ainsi été apportées à la proposition initiale. Pour ceux qui n'ont pas encore le texte, vous pourrez le trouver dans le BO spécial n°4 du 29 avril 2010

L'objet de notre intervention est de faire une synthèse de ce texte afin de vous faciliter leur mise en œuvre à la rentrée.

UN CADRE DISCIPLINAIRE COMMUN

- Continuité
- Cohérence

Le texte commence par souligner qu'il se situe dans la continuité de celui du collège mais qu'il est aussi en cohérence avec celui du lycée professionnel.
Nous verrons ainsi que le programme est décliné selon un cadre disciplinaire commun.

LES PROGRAMMES (Collège et lycées)

- Une finalité
- Trois objectifs
- Des compétences à acquérir



Des compétences
propres



Des compétences
méthodologiques et
sociales

Les trois textes, collège, LP et LGT, sont ainsi déclinés en
Une finalité, 3 objectifs, deux ensembles de compétences à acquérir, les CP, les CMS

UNE FINALITÉ

Former un citoyen
cultivé, lucide, autonome,
physiquement et socialement éduqué

L'éps a pour finalité de former, par la pratique scolaire des APSA, un citoyen ...
L'EPS concourt à l'épanouissement de chaque élève.

TROIS OBJECTIFS

- Développer et mobiliser ses ressources
- Savoir gérer sa vie physique et sociale
- Accéder au patrimoine culturel

Les objectifs sont communs :

1 Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite. Quels que soient son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap

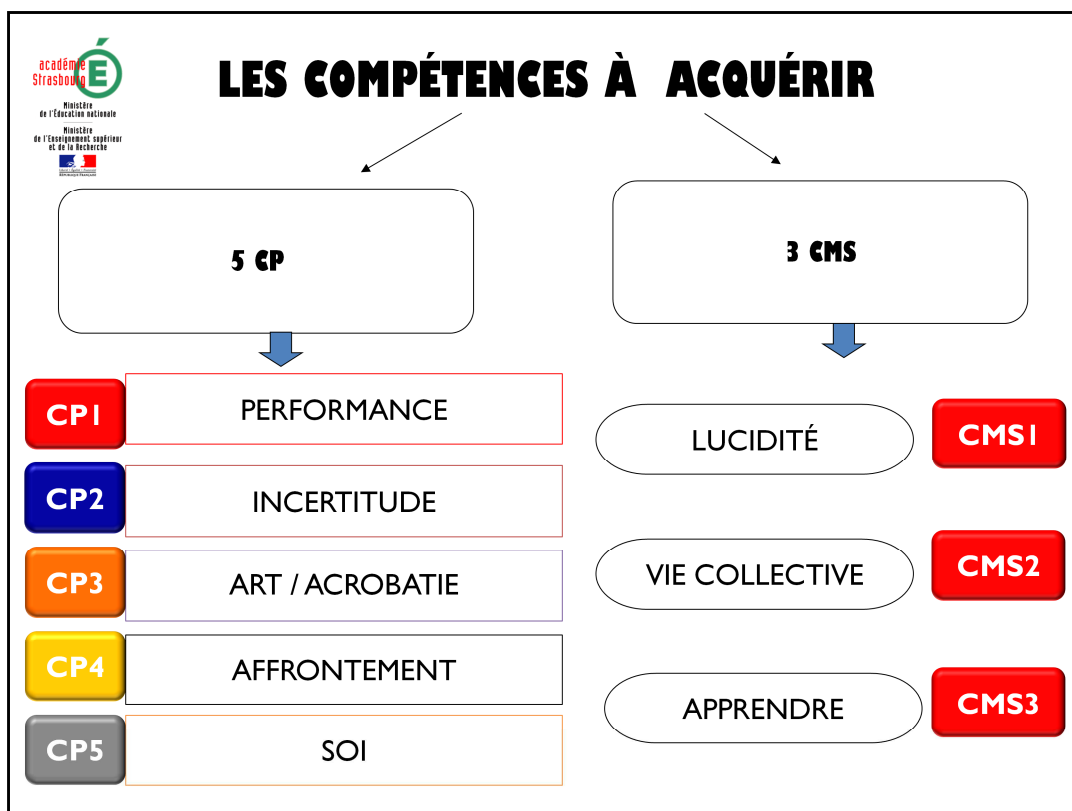
2 Savoir gérer sa vie physique et sociale : assurer sa sécurité et celle des autres, entretenir sa santé, développer l'image et l'estime de soi pour savoir construire sa relation aux autres

Recherche du bien-être, de la santé et de la forme physique. Construire une image positive de son corps.

Comprendre les bénéfices d'une activité physique régulière de plus en plus autonome.

L'EPS s'attache également à faire construire les attitudes et comportements permettant de vivre en société : connaître les règles, en comprendre le sens, les respecter, les construire ensemble pour agir en responsabilité.

3 Accéder au patrimoine culturel : permettre au lycéen de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau de pratique suffisant pour l'aider à se situer au sein d'une culture contemporaine pour l'accès à des pratiques physiques.



« Être Compétent c'est avoir une possibilité d'agir volontairement et de manière efficace face à une famille de situations. »

Le cursus de formation du lycéen s'organise à partir de 5CP et 3 CMS.

Les compétences propres circonscrivent l'ensemble des APSA

Chacune des CP recouvre l'énoncé de l'un des cinq pb fondamentaux posés à l'élève dans la pratique des APSA et les éléments qui vont témoigner de sa capacité à le résoudre.

CP1 Réaliser une performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée

CP2 Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains

CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique

CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

CP5 Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi

L'offre de formation offerte aux lycéens est élargie avec le rajout d'une cinquième CP. Nous en reparlerons plus tard, au point suivant de l'ordre du jour.

Les CMS révèlent l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives.

Ces ont des outils qui permettent à l'élève de savoir apprendre, de savoir être, seul et avec les autres, à l'école et en dehors.

Elles sont indispensables à l'acquisition des CP mais également dans les compétences d'autres disciplines.

CMS1 S'engager lucidement dans la pratique

CMS2 Respecter les règles de vie collective et assumer différents rôles liés à l'activité

CMS3 Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre (observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, Concevoir des projets.)

	LISTE NATIONALE D'APSA
CP1	½ fond, haies, relais-vitesse, disque, javelot, hauteur, pentabond, natation de vitesse, natation de distance.
CP2	Escalade, CO, sauvetage
CP3	Acrosport, aérobic, cirque, danse, gymnastique, (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre), GR.
CP4	BB, FB, HB, rugby, VB, badminton, TT, boxe française, judo
CP5	Course en durée, musculation, natation en durée, step

Avant d'aller un peu plus dans le détail des compétences, il semble bon de préciser quelles sont les activités retenues dans chaque CP.

En effet, contrairement aux programmes précédents où il était possible de choisir plus ou moins librement les activités enseignées, les nouveaux textes fixent une liste nationale d'activité.

La lecture de cette liste devrait également permettre de resituer les différentes APSA dans chaque CP.

CP1 : course de ½ fond, course de haies, course de relai-vitesse, lancer du disque, lancer de javelot, saut en hauteur, pentabond, natation de vitesse, natation de distance.

CP2 : escalade, course d'orientation, natation sauvetage

CP3 : acrosport, aérobic, arts du cirque, danse, gymnastique (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre, gymnastique rythmique

CP4 : BB, FB, HB, Rugby, VB, Bad, TT, BF, Judo

CP5 : course en durée, muscul, natation en durée, step

Cette liste permet d'homogénéiser l'offre de formation au niveau national et de mettre en place les éléments d'une culture commune.

Chaque activité s'inscrit de façon préférentielle et prioritaire dans l'une des cinq compétences propres.

Nous reparlerons de cette d'activités à la fin de notre exposé, en la mettant en parallèle avec celles du collège et du lycée.

 Ministère de l'Éducation nationale Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	LISTE ACADÉMIQUE D'APSA	
CPI	Tir à l'arc	
CP2	Canoë-kayak	
CP3	Patinage	
CP4	Base-ball	
CP5		

L'offre de formation peut être élargie à un ensemble académique.
 Les activités retenues par l'académie de Strasbourg sont les suivantes.

ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

Une activité dans une CP

Pour répondre à des ressources culturelles, humaines et matérielles locales, le projet pédagogique EPS peut retenir une activité spécifique.

« Cette activité s'inscrit de façon préférentielle et prioritaire dans l'une des cinq CP »

« Les niveaux 3,4 et 5 de compétences attendues doivent être définis »

« Le Recteur arrête ... l'activité d'établissement
sur proposition des corps d'inspection »

LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- Acquisitions visées
et évaluées en EPS
dans la pratique d'une APSA
- 3 niveaux

Plus concrètement, si on s'intéresse aux acquisitions visées chez nos élèves, elles sont définies dans le texte par les compétences attendues.

Ces compétences se manifestent dans la pratique d'une APSA et pour chaque APSA, un référentiel est défini selon trois niveaux, qui sont le prolongement des niveaux visés au collège.

Elles finalisent « un cycle d'enseignement et atteste(nt) d'un niveau d'acquisition. »

« Seules les compétences attendues, qui constituent les acquisitions visées en EPS, s'observent et s'évaluent dans la pratique des APSA »

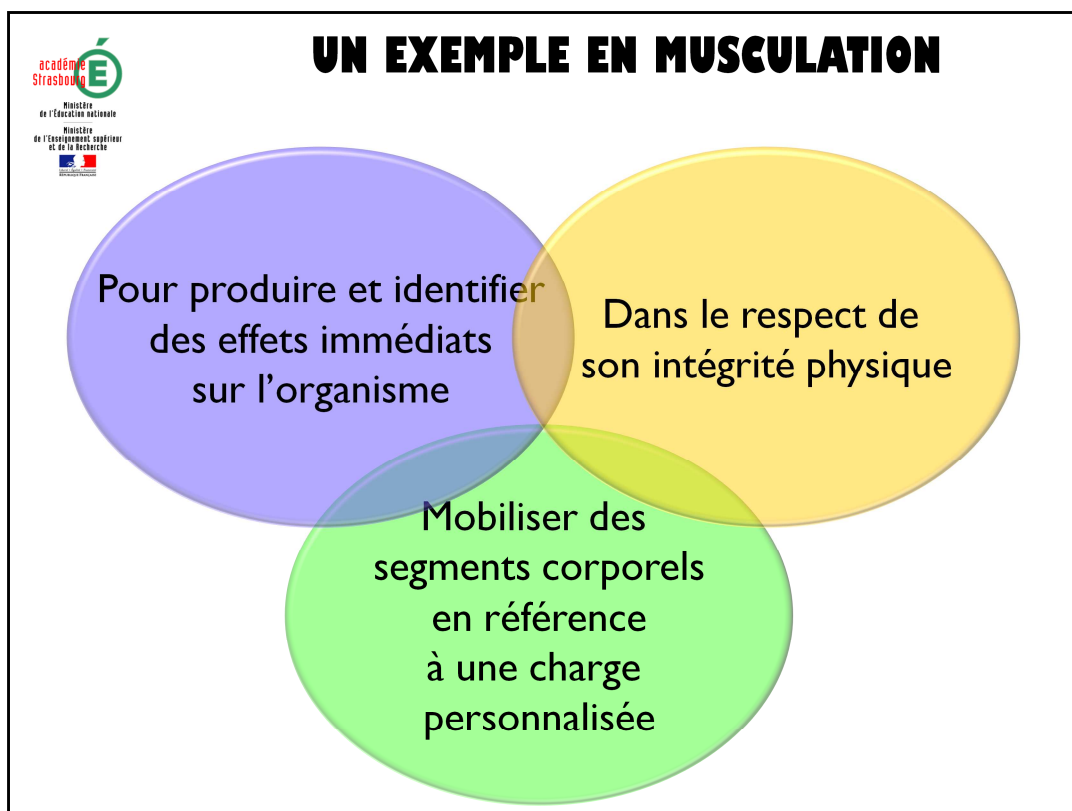
 LES COMPÉTENCES ATTENDUES	
CP 3	Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
Acrosport	
Niveau 3	Composer et présenter une chorégraphie gymnique constituée au minimum de quatre figures différentes et d'éléments de liaison pour la réaliser collectivement en assurant la stabilité des figures et la sécurité lors des phases de montage/démontage. Chaque élève est confronté aux rôles de porteur et voltigeur. Les formations sollicitent des effets différents d'élèves (duo, trio...). Juger consiste à identifier les différents types de figures et valider les critères de stabilité et de sécurité.
Niveau 4	Composer et présenter une chorégraphie gymnique, structurée à l'aide d'un support sonore, constituée au minimum de quatre figures différentes et d'éléments de liaison. Elle est réalisée collectivement dans un espace orienté en s'attachant à favoriser la fluidité lors des phases de montage/démontage et des éléments de liaison. Chaque élève est confronté aux rôles de porteur et voltigeur, dans des formations différentes (duo, trio...). Les éléments de liaison permettent de positionner les figures dans des espaces différents. Juger consiste à apprécier l'orientation et l'occupation de l'espace et la prise en compte du support sonore, ainsi que la fluidité de la réalisation.
Niveau 5	Composer et présenter une chorégraphie gymnique mise en valeur par le support sonore, constituée au minimum de cinq figures différentes, statiques et dynamiques. Elle est réalisée collectivement et permet de créer des effets chorégraphiques en utilisant des modalités variées (simultané, cascade...). Les figures sollicitent des formations différentes d'élèves (duo, trio...) dont une concerne l'ensemble des membres du groupe. Juger consiste à apprécier la diversité et l'originalité des éléments ainsi que la qualité d'exécution au service des effets chorégraphiques.

Nous souhaitons relever que dans la formulation de chaque compétence attendue, une part est faite à la CP, une à une CMS et la troisième à l'APSA proprement dite
 « Une compétence attendue articule et intègre simultanément les dimensions motrices et méthodologiques et entretient une relation prioritaire avec l'une des 5 CP. »

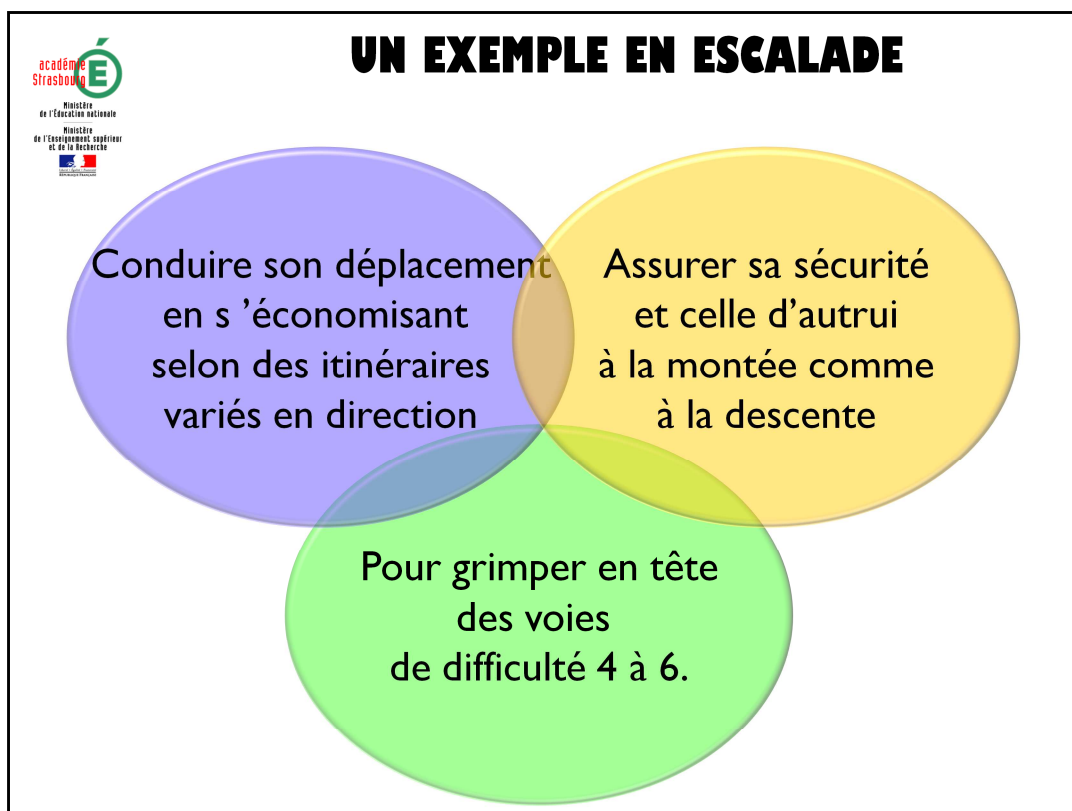
CP bleu

CMS orange

APSA vert



Nous reprenons ici le niveau 3 de la compétence attendue en musculation pour montrer l'articulation des dimensions motrices et méthodologiques et la relation avec la compétence propre



Nous reprenons ici le niveau 4 de la compétence attendue en escalade pour montrer l'articulation des dimensions motrices et méthodologiques et la relation avec la compétence propre

LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- Connaissances
- Capacités
- Attitudes

Chaque compétence attendue est déclinée en connaissances, capacités, attitudes

Les connaissances, capacités et attitudes permettent à l'élève de se conduire de façon adaptée et efficace dans une situation représentative de la richesse culturelle de l'APSA concernée.

Connaissances : informations que doit s'approprier l'élève sur les activités physiques, sur sa propre activité ou celle d'autrui

Nous aurons par exemple pour la compétence attendue de niveau 3 en musculation, comme connaissances sur l'apsa les principes de sécurité, les groupes musculaires, les étirements.

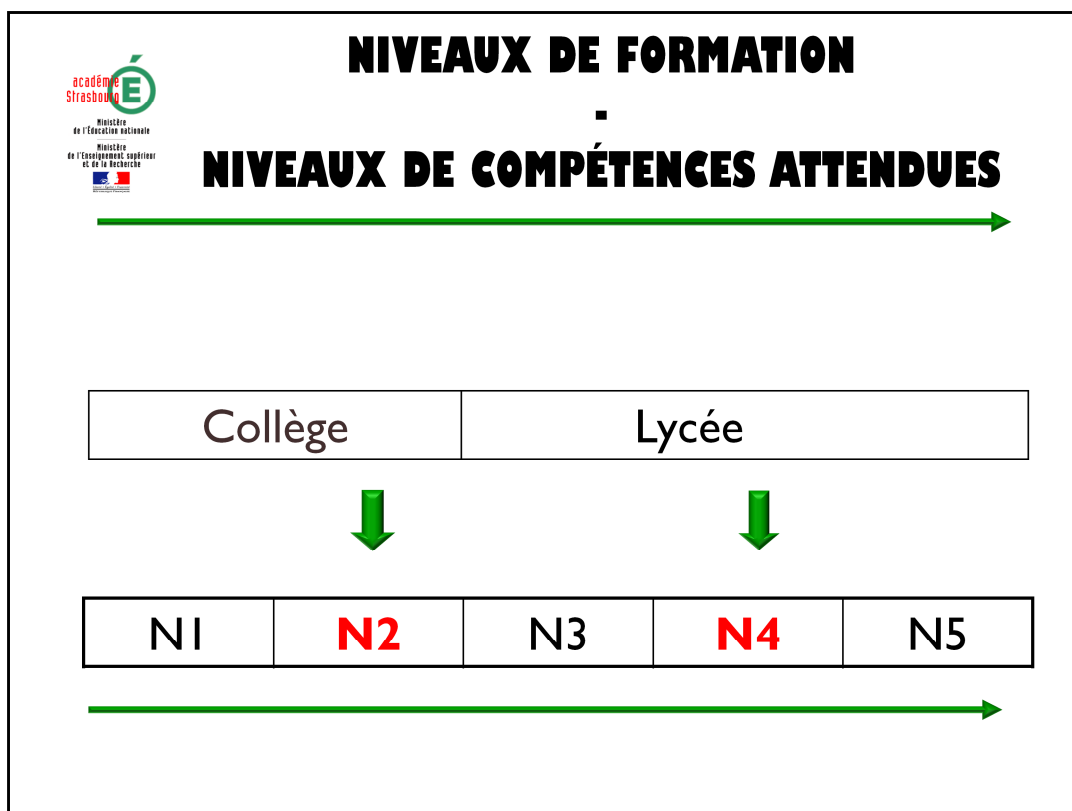
Comme connaissances sur sa propre activité, la prise de conscience des courbures vertébrales, de la position du dos (dos plat, dos rond, ...)

Capacités : pouvoir d'agir dans une situation particulière et non une classe de situations

En gardant toujours la musculation comme exemple, on aura comme savoir faire en action l'utilisation de charge adaptées pour un respect des trajets moteurs.

Attitudes : manières d'être, de se préparer à, de se tenir, pour se mettre en rapport avec le monde environnant, humain et matériel.

Persévérance dans les séries, concentration



Le niveau 2 est le minimum exigible en fin de troisième (Le niveau 2 de compétence doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes d'activités à l'issue du collège)

Le niveau 4 est exigible dans trois CP en fin de cursus au lycée GT et lycée pro

LES CHANGEMENTS

- 3 objectifs
- 5 CP
- 3 CMS
- Connaissances - Capacités – Attitudes
- Liste nationale d'APSA

Nous allons essayer de voir maintenant plus concrètement ce qui change par rapport au programme précédent et les implications que ça va avoir sur nos fonctionnements dans les établissements.

Rappelons que nous travaillons dans la continuité de ce qui est fait au collège ; tous les élèves qui arriveront au lycée auront atteint le niveau 2 de compétence dans les 4 premières CP.

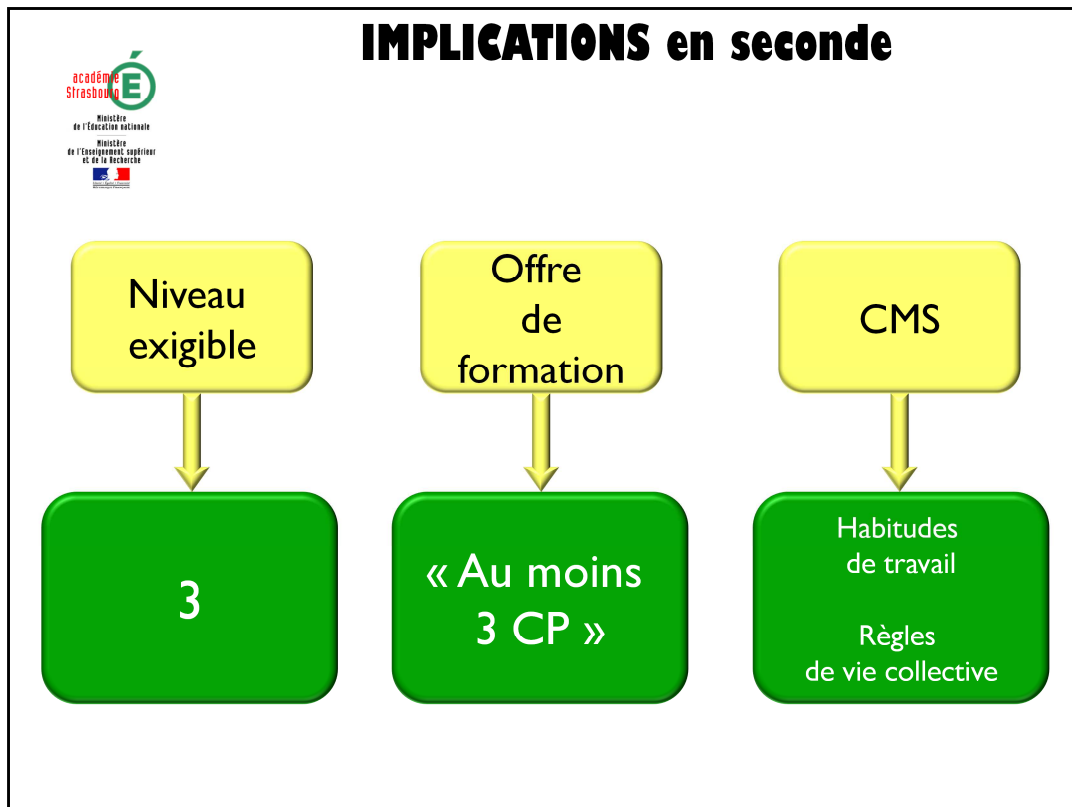
Sinon, la formulation des objectifs change un peu par rapport au texte précédent, mais on reste sur la mobilisation et le développement des ressources, la gestion de sa vie physique et l'accès au patrimoine culturel. Le quatrième objectif qui était **l'engagement dans une voie de spécialisation** par l'approfondissement de la pratique des activités physiques, sportives et artistiques disparaît.

Les CC deviennent CP

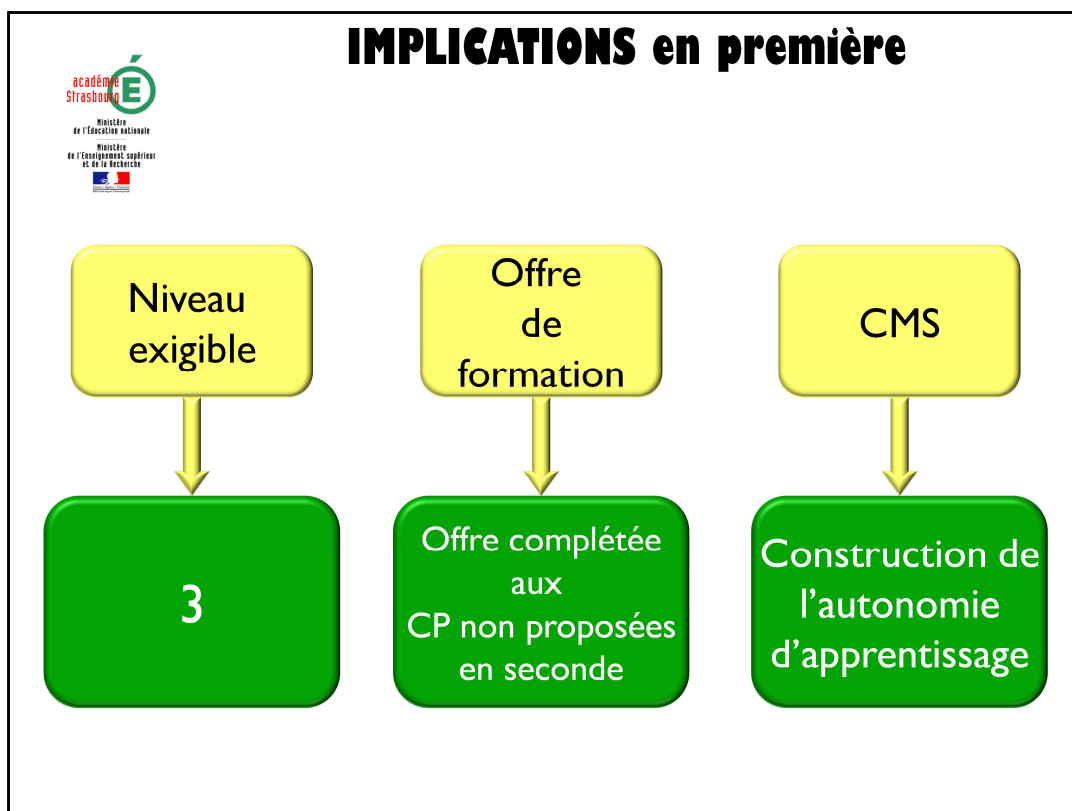
Les CM deviennent CMS et il n'y en a plus que trois

Les compétences attendues sont déclinées en CCA et non plus en Informations, techniques et tactiques, connaissances de soi, savoir-faire sociaux

Les activités qu'il est possible de programmer sont celles de la liste nationale ou académique, avec une possibilité de choisir une activité spécifique d'établissement.



Si nous reprenons maintenant chaque niveau de classe, d'après le texte, nous aurons à programmer au moins 3 CP différentes, dans lesquelles les élèves devront atteindre le niveau 3 des compétences attendues.
Au niveau des CMS, l'accent devra porter sur les habitudes de travail et les règles de vie collectives.

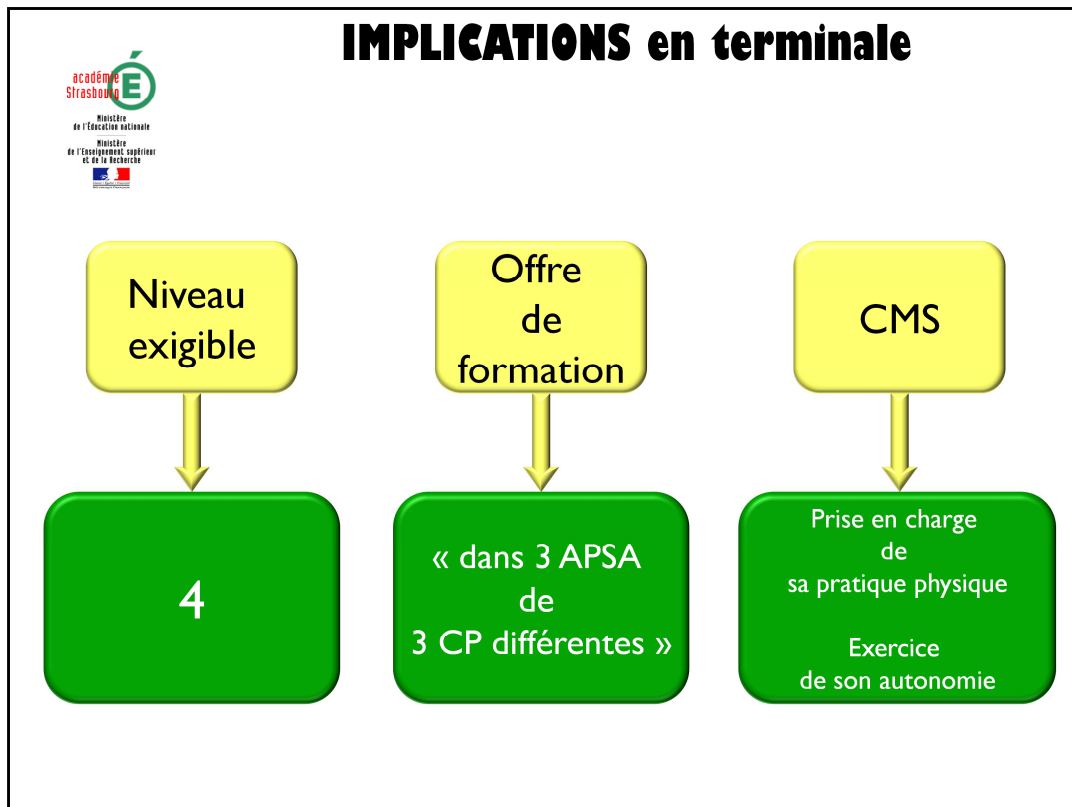


Pour la classe de première, la mise en œuvre du programme ne se fera qu'à la rentrée 2011.

Il s'agira à ce moment de compléter l'offre proposée en seconde, à savoir, programmer des activités dans les CP que les élèves n'auront pas encore abordées.

Les 5CP doivent avoir été abordées en fin de première. Pour les CP non vues en seconde, le niveau 3 est exigé, dans les autres, le niveau 4 peut être visé.

Concernant les CMS, l'accent sera mis sur la construction de l'autonomie d'apprentissage.



Jusqu'à présent, nous avions la possibilité de retenir des activités que dans deux compétences culturelles.

A partir de la rentrée 2012, les élèves devront pratiquer 3 activités choisies dans 3 CP différentes.

Le niveau 4 de compétence attendu est exigé, le niveau 5 peut être visé.

En fait, à la fin de son cursus, l'élève aura au minimum atteint le niveau 4 dans 3 CP et le niveau 3 dans les 2 autres.

Concernant les CMS, l'accent sera mis sur la prise en charge de sa pratique physique et sur l'exercice de son autonomie.

LA CP 5 : UN PASSAGE OBLIGÉ DE FORMATION AU LYCÉE GT

CP5



Niveau 4



2 x 10 heures effectives

Il nous semble nécessaire de faire un retour sur la CP5.

Dans un premier temps, dans la mesure où les 5CP doivent être abordées au lycée, la CP5 doit faire partie de l'offre de formation proposée au lycéen.

Mais les textes imposent une contrainte supplémentaire, le niveau 4 de cette CP est attendu.

Ceci implique qu'il nous faudra la programmer sur deux cycles de au moins 2x10 heures effectives d'enseignement.

Rappelons son intitulé :

Produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel, prévoir et réaliser des séquences en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétitions, ...)

Nous y reviendrons plus tard dans la partie spécifique CP5.



EN RÉSUMÉ, LE CURSUS AU LYCÉE COMPREND:

- Au moins **3 CP** différentes en seconde
- **5 CP** en fin de première
- **3 CP** différentes en terminale
- **2 cycles de CP5**
- **3 CMS**

Au moins trois CP différentes en seconde

Cinq CP en fin de première

Trois CP différentes en classe de terminale

La programmation de deux cycles de CP5

3CMS

DES PISTES POUR UNE PROGRAMMATION

3 CP en seconde	➡	2 CP en première
4 CP en seconde	➡	1 CP en première
5 CP en seconde (?)	➡	choix libre

Seule la classe de seconde est concernée par l'application du programme à la rentrée. Mais il nous semble nécessaire de construire à l'avance un projet sur les trois années. En effet, selon les choix effectués en seconde, il y aura plus ou moins de contraintes sur la programmation l'année suivante en classe de première.

Ainsi :

Si Trois ou quatre activités dans 3 CP sont proposées en *seconde*

Deux CP restent à aborder en première

- Si quatre activités dans 4 CP sont proposées en *seconde*.

Il n'en reste plus qu'une à aborder en première.

- Cinq activités dans 5 CP sont proposées en *seconde*

Le choix des CP est libre en première.

Enfin, dans tous les cas, en terminale, il faut proposer 3 APSA dans 3 CP différentes ;

Préciser que la CP5 doit être abordées sur deux cycles: si elle n'est pas programmée en seconde, elle devra l'être en première et en terminale.



A la rentrée prochaine, seule la classe de seconde est concernée par le nouveau programme.

Il semble cependant nécessaire d'envisager déjà la suite, afin de ne pas être bloqué l'année suivante ... ce qui ne sera pas vu en seconde devra obligatoirement être envisagé en première.

Ceci nous permet d'évoquer le projet pédagogique pour lequel quelques précisions sont apportés dans le texte.

PROJET PEDAGOGIQUE

- Accueillir tous les élèves
- Tenir compte de la demande des filles
- Choix des connaissances, capacités attitudes
- Au moins 10 heures de pratique effective
- Outils commun d'évaluation

Il est obligatoire en EPS

Il s'inscrit « dans le projet d'établissement et prend en compte les axes principaux. Il relève de la conception collective et engage la responsabilité de l'ensemble de l'équipe de la discipline. Sa rédaction concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS.

Il prend « en compte les caractéristiques essentielles de la population scolaire, il identifie les effets éducatifs recherchés, en déduit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre.

Il tient compte des demandes du public scolaire local, celles des filles notamment. Nous verrons tout à l'heure dans notre intervention sur la CP5 que l'EPS que nous proposons ne tiens pas toujours compte de la population féminine, d'où peut-être cette précision du texte.

Projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap. Le lycée se doit d'accueillir tous les élèves. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. L'enseignant dispose de toute latitude pour adapter son enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations aux possibilités et ressources réelles des élèves.

La scolarisation des élèves en situation de handicap, suppose que la classe, les groupes d'apprentissage et les enseignements soient organisés et aménagés pour la permettre. Si l'aménagement dans la structure classe, qui doit être prioritairement recherchée n'est pas possible, une modification de l'offre de formation par intégration dans un autre groupe classe peut être envisagée. Un regroupement de ces élèves provenant de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique.

Le projet pédagogique d'EPS atteste du choix des connaissances, capacités et attitudes nécessaires à la construction des compétences attendues dans les activités programmées.. »

La construction des attitudes et l'accès à des connaissances et des capacités nouvelles suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et de manière durable. Le nombre d'heures d'enseignement doit être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre le niveau exigible des compétences attendues. La durée du cycle d'apprentissage ne saurait être inférieure à dix heures de pratique effective.

« Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves et d'assurer également une régulation du projet lui-même. »

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Elèves en difficultés
- Actions spécifiques

...

Le nouveau texte s'inscrit dans le contexte de la réforme du lycée. L'AP fait partie de cette réforme et l'EPS peut y avoir sa place.

Rappelons les objectifs de l'AP :

- Améliorer les compétences de base
- Mener des travaux interdisciplinaires
- Approfondir les connaissances dans les différentes disciplines
- Poursuivre le parcours de découverte des métiers et des formations commencées au collège

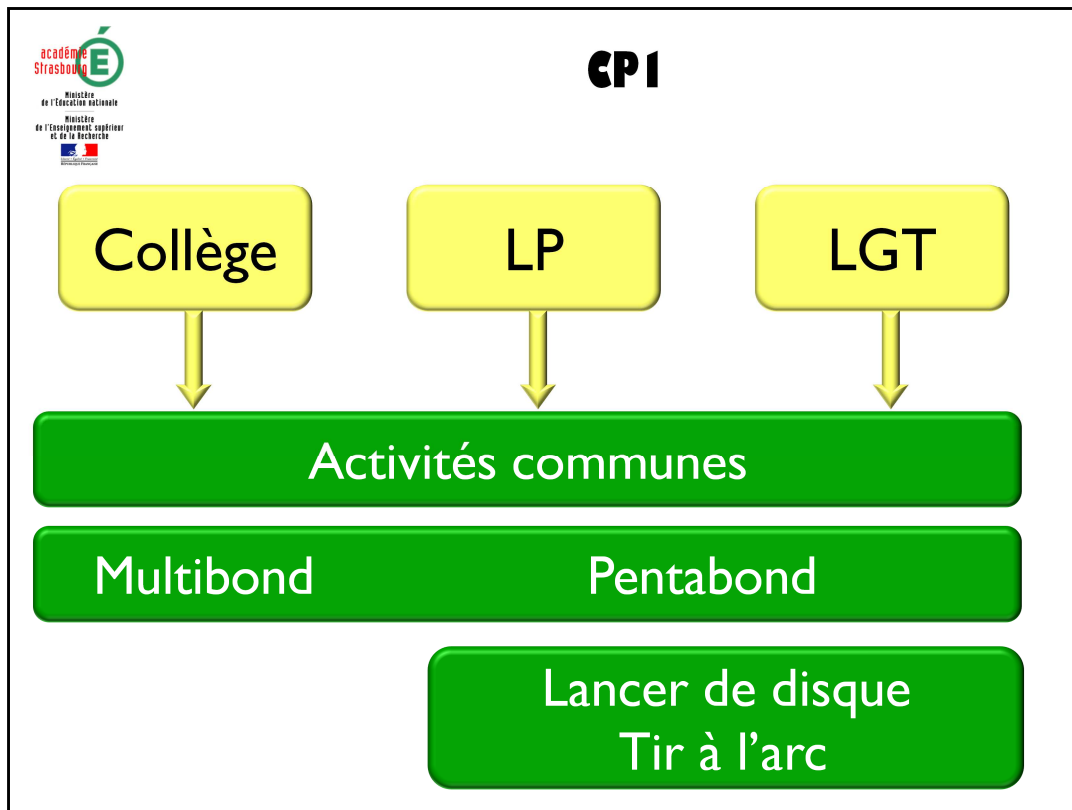
Il est ainsi précisé que « pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, timidité, stress, etc.), des élèves en difficulté au regard des compétences-clés (le savoir nager par exemple), des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être envisagés dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Ils peuvent également prendre la forme de séquences d'enseignement préparant et s'intégrant à des actions spécifiques de l'établissement (cross, stages, actions humanitaires ou festives, etc.). »

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES APSA

Dans l'académie de Strasbourg

Nous arrivons à la fin notre propos en vous proposant un récapitulatif des activités qu'il est possible d'enseigner dans notre académie, en faisant un parallèle en collège, lycée et lycée pro.

Nous vous rappelons, qu'une activité d'établissement peut compléter cette liste.

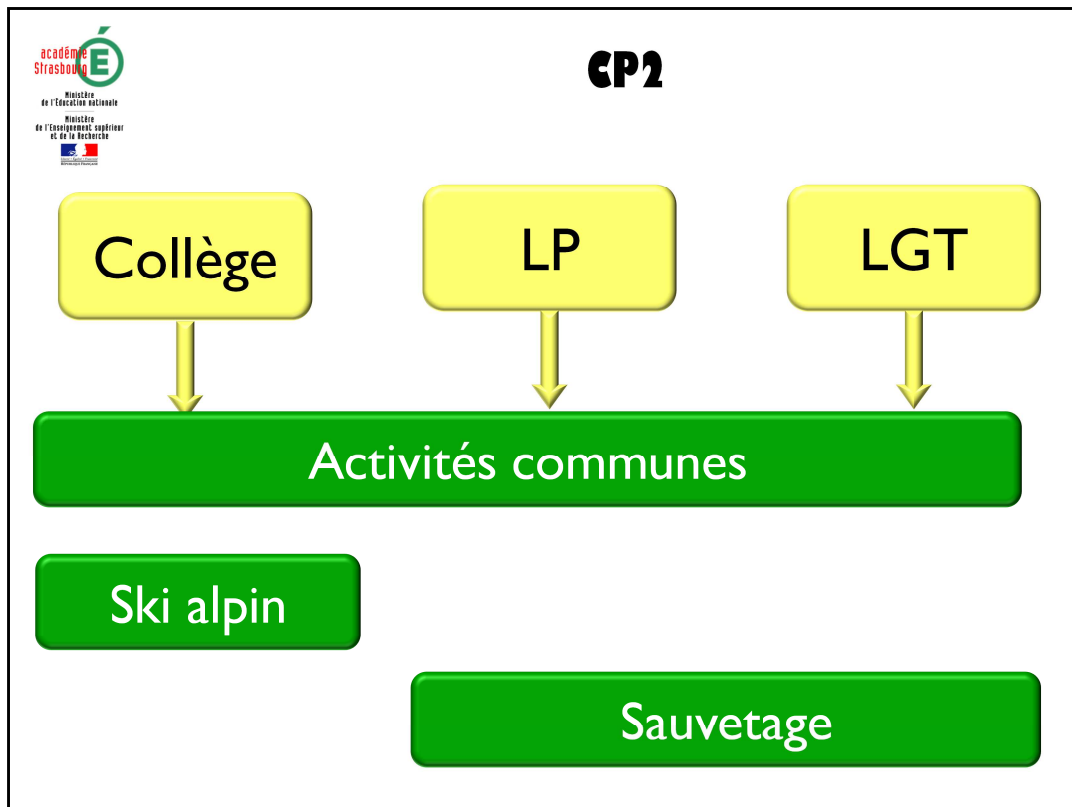


En CP1, les activités communes au collège, LP et LGT sont

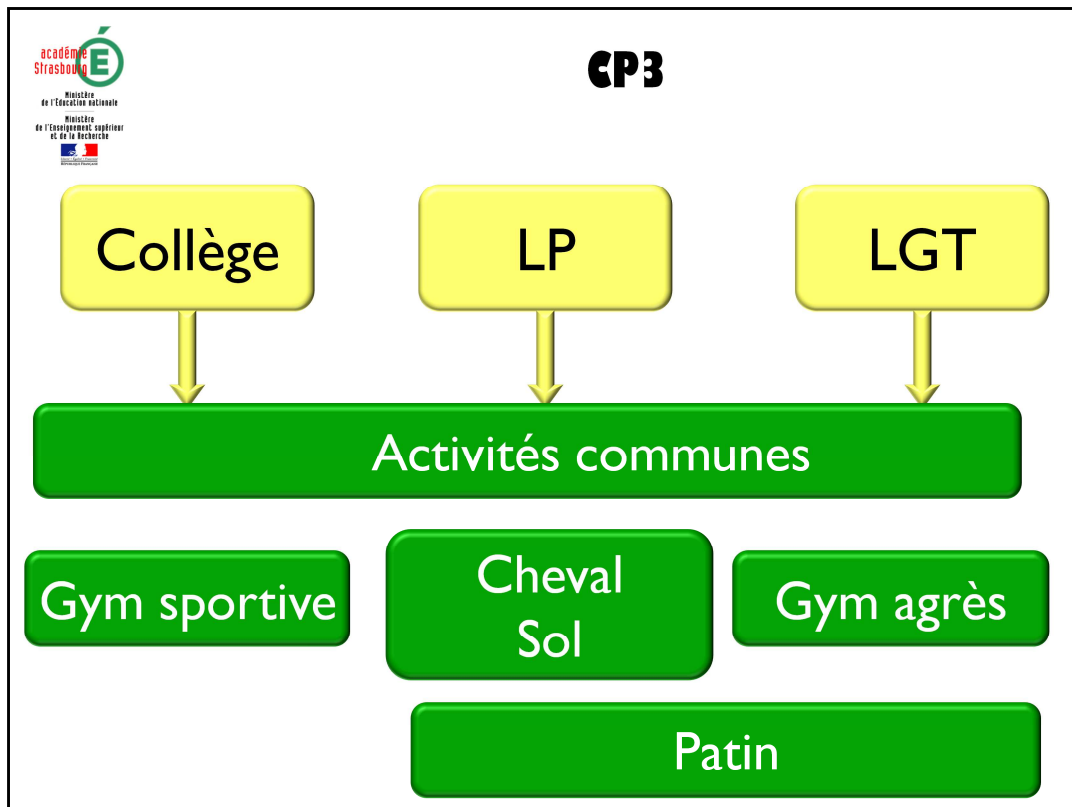
La course de mi-fond, la course de haies, la course de relais-vitesse, le lancer de javelot, le saut en hauteur, la natation de vitesse, la nation de distance (appelé natation longue au collège)

La tableau qui s'affiche vous montre les spécificités de chaque cursus :

Le multibond du collège devient pentabond au lycée, le lancer de disque et le tir à l'arc ne peuvent se pratiquer qu'au lycée.

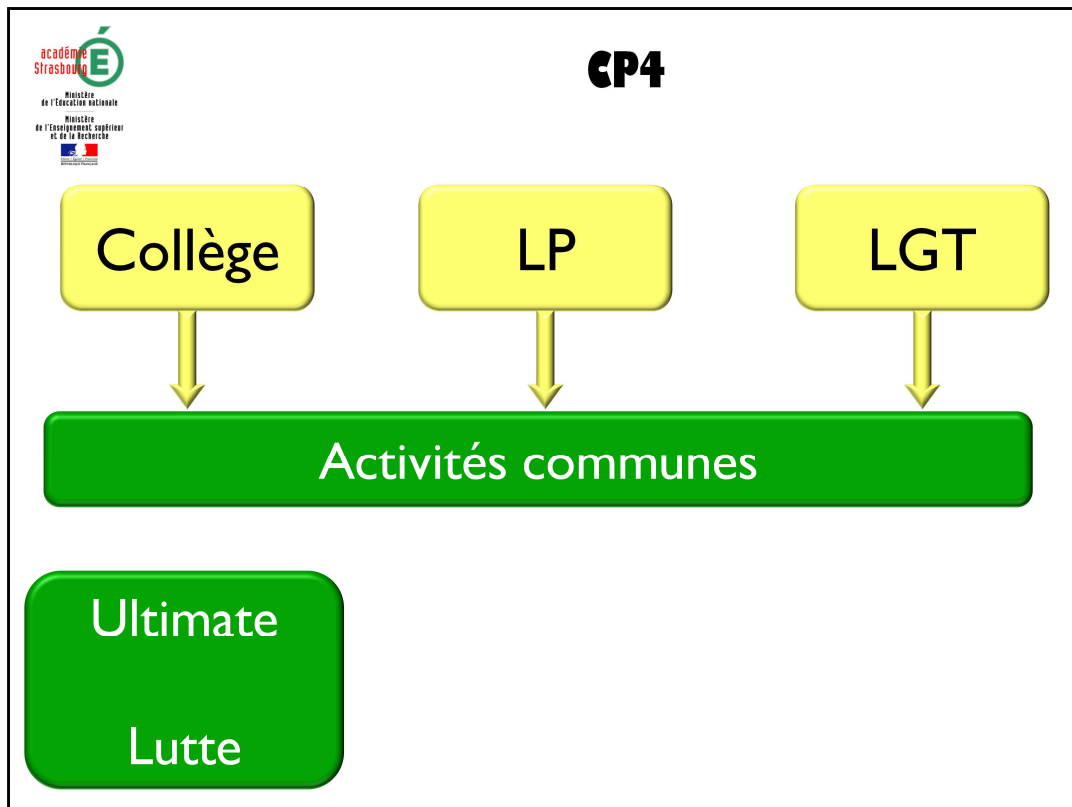


En CP2, les activités communes sont l'escalade, la CO et le canoë kayak
Ski alpin est spécifique au collège
Sauvetage au lycée

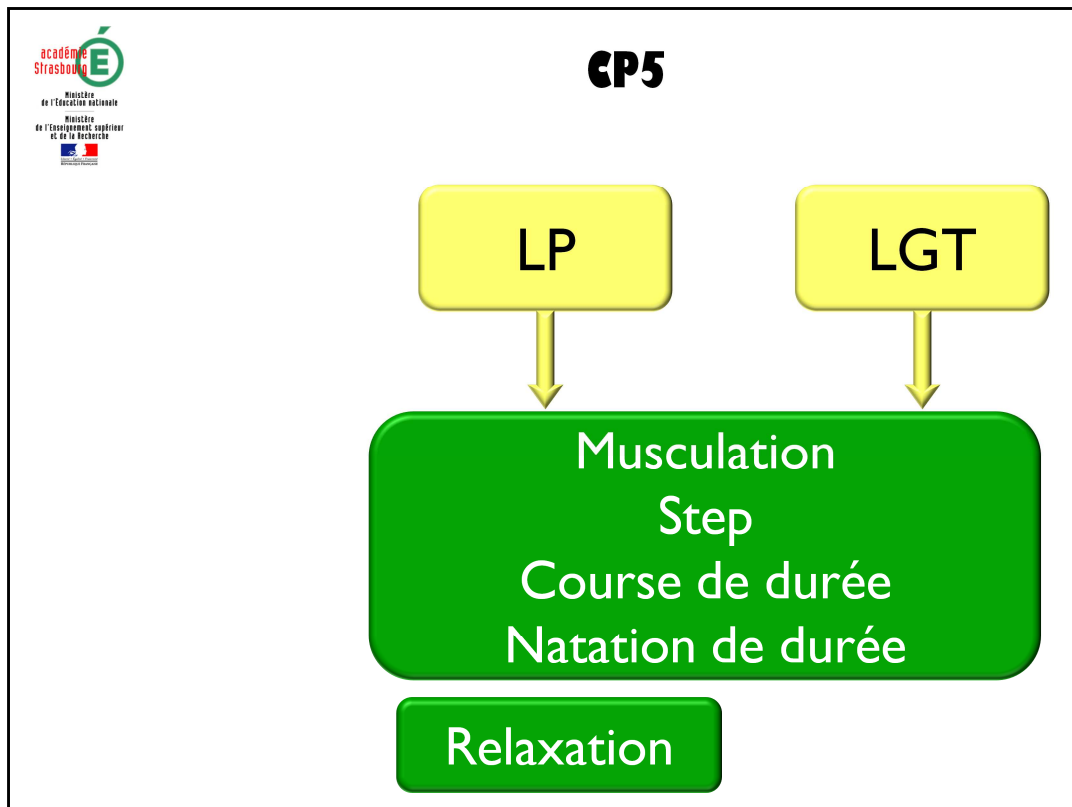


En CP3, sont communs acrosport, aérobic, GR, Arts du cirque (cirque en LP), Danse
Pas de saut de cheval en LGT

L'EPS participe à l'acquisition d'une culture humaniste. A ce titre, elle contribue à sensibiliser les élèves à l'histoire des arts principalement dans le domaine des " arts du spectacle vivant ". Lorsque les activités danse et arts du cirque sont programmées, quel que soit le niveau de classe, une mise en perspective historique et culturelle peut être proposée. Celle-ci s'appuie alors sur les thématiques du programme d'histoire des arts et sur des oeuvres traitées dans le cadre des autres enseignements disciplinaires.



En CP4, sont communs BB, FB, HB, Rugby, VB, BaseBall, Bad, TT, BF, Judo



La CP5 ne figure pas au dans le programme du collège
Initiée au collège
Recommandée en LP
Obligatoire en lycée

L'AS

- Initiation, spécialisation
- JO
- Vie associative

Comme dernier point, nous évoquerons l'Association Sportive (A.S). Le texte nous rappelle que « à travers les formes multiples de rencontres, y compris inter-AS, permet l'initiation ou la spécialisation dans une ou plusieurs APSA, ainsi qu'une formation à des rôles de jeunes officiels (organisateur, arbitre, juge, manager, reporter, etc). Par des prises d'initiatives et de responsabilité, elle permet aussi un apprentissage concret de la vie associative, élément de citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport.